

L'ajournement

[Français]

Je me suis distinguée du rapport majoritaire dans trois domaines. En ce qui concerne le droit des employeurs et employés, je me place avec les employés. Or, le rapport majoritaire favorise les employeurs. Sur le sujet de l'enregistrement à domicile, j'ai une proposition différente et, à mon avis, meilleure à faire. Il est évident que les enregistrements à la maison privent des créateurs et des créatrices de revenus de droits d'auteur. Au lieu d'acheter une cassette ou un disque, les gens font l'enregistrement. Une taxe sur les bandes, les cassettes et les VCR peut être dirigée vers les créateurs et créatrices, pas les sociétés de gestion collectives. C'est une façon de compenser les artistes pour les pertes de revenus causées par cette nouvelle technologie d'enregistrement à domicile. Malheureusement, si on procède par les droits d'auteur, la plupart des revenus, jusqu'à 90 p. 100, vont être exportés vers l'étranger, surtout aux États-Unis. Le problème des exportations de revenus est la raison de mon objection à la reconnaissance d'un droit à la retransmission.

Une certaine forme de reconnaissance est juste et nécessaire. Or, accorder de nouveaux droits résultant en des pertes énormes de rares revenus serait irresponsable.

[Traduction]

Les Canadiens pourraient se demander pourquoi un citoyen de Windsor aurait à payer des droits de rediffusion locale qui n'existent pas pour le citoyen de Détroit. Ce n'est pas parce que les sociétés américaines ABC, NBC, CBS et les grands distributeurs de Hollywood l'ont demandé qu'il faut faire payer par les Canadiens un service que leurs voisins de l'autre côté de la frontière ont gratuitement.

● (1815)

Finalement, je signale que nous devons examiner le coût du droit d'auteur. Nous voulons de nouveaux droits, mais après les réductions de 100 millions de dollars dans les budgets du monde des arts, je suis plutôt réticente à l'égard d'une nouvelle exportation de ressources rares à l'extérieur du pays. Je demande, entre autres choses, si nous pouvons avoir l'assurance ferme que l'on rendra les fonds retirés avant de songer à exporter ces maigres ressources aux États-Unis.

Un droit d'auteur est un moyen en vue d'une fin. Nous devons tenir compte des besoins de l'ensemble de la communauté artistique. Nous devons songer au financement de Radio-Canada, du Conseil des arts et d'autres organismes, et examiner la question des droits d'auteur dans ce contexte plus large.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, quand nous discutons de la révision du droit d'auteur, nous nous retrouvons en terrain connu, moi et la députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald) à qui je tiens à rendre publiquement hommage pour son apport très important au sous-comité chargé d'étudier la question. Bien qu'elle ait approuvé la majorité des recommandations, elle n'était pas d'accord avec tous les membres du sous-comité sur certains points. Nous avons travaillé ferme pendant une longue période de temps tous les deux au comité sur le droit d'auteur. C'était un formidable défi, en fait, de récrire la « bible » sur le droit d'auteur et de remanier une loi vieille de plus de 60 ans, qui est vraiment dépassée.

La députée a soulevé deux questions. Elle a tout d'abord demandé à quel moment la mesure législative sera présentée. Je peux lui garantir qu'elle est en cours de préparation et que la Chambre en sera saisie sous peu. Comme la députée le sait, le sous-comité travaille depuis dix mois à la révision des dispositions relatives au droit d'auteur. Nous avons entendu 111 témoins, étudié plus de 300 mémoires écrits et participé à de nombreuses réunions animées au cours des mois d'été, afin de discuter des nombreuses questions qui se posent. Après tout ce travail, tous les membres du sous-comité souhaitent, à l'instar de la députée, que la mesure législative voulue soit présentée rapidement. En tant que secrétaire parlementaire du ministre des Communications, j'ai bon espoir que ce projet de loi sera rédigé, puis promulgué sous peu. On me dit que les travaux de rédaction ont commencé et je continuerai à demander qu'on fasse preuve de célérité.

Dans sa seconde question, la députée a fait un lien entre les compressions dans le domaine du financement des arts et les recommandations du sous-comité visant à offrir aux créateurs une nouvelle protection en ce qui a trait au droit d'auteur. En toute déférence, ce sont deux choses tout à fait distinctes. Les compressions de crédits accordés aux arts s'inscrivaient dans le cadre d'une politique gouvernementale générale tendant à réduire les dépenses. On a donc demandé à la communauté artistique, comme aux autres groupes, de supporter une part du fardeau. D'un autre côté, les recommandations du sous-comité tendant à offrir une nouvelle protection en ce qui a trait au droit d'auteur profiteront à la communauté artistique. En fait, on me dit que les créateurs ont fort bien accueilli le rapport.

Le problème de fuite de droits d'auteur dont la députée a parlé, et qui a été abordé dans son rapport minoritaire, n'est pas du tout ce qu'il semble être. Cela s'explique par trois raisons. Tout d'abord, une grande partie de la nouvelle protection du droit d'auteur recommandée par le sous-comité serait réciproque. Les Canadiens devraient être protégés à l'étranger avant que les non-Canadiens le soient au Canada. La protection accordée à l'étranger permettrait une rentrée de droits d'auteur qui contrebalancerait les fuites de droits d'auteur.

En outre, la députée souscrit aux recommandations du sous-comité tendant à offrir une nouvelle protection qui entraînera une fuite de droits d'auteur. Pourtant, elle s'est opposée à certaines autres. Je trouve cela un peu incohérent. Même si la députée a ses raisons, d'autres membres du sous-comité ne sont pas d'accord avec elle. La majorité a recommandé, ce qui est tout à fait conséquent, que les créateurs soient protégés quand leurs œuvres sont utilisées sans leur consentement ou sans qu'aucun droit ne leur soit versé.

Enfin, le sous-comité est convaincu qu'on ne devrait pas refuser de protéger comme il se doit le travail de nos créateurs canadiens, sous prétexte qu'il pourrait s'ensuivre une fuite des droits d'auteur. Des témoins ont signalé à de très nombreuses reprises qu'il suffit de quelques—et je crois qu'il en faudrait probablement plus que cela—Brian Adams et Margaret Atwoods pour qu'il y ait une rentrée plutôt qu'une fuite de droits d'auteur. La protection du droit d'auteur est essentielle, afin de s'assurer que les créateurs canadiens puissent poursuivre leur travail.

Je suis fier de notre nouvelle charte des droits des créateurs que le sous-comité a mis de longues heures à élaborer. Je répète à mon honorable ami que je tiens à ce qu'on saisisse au